
	Rappel Mediator (Benfluorex)	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 1

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal s'il y a lieu)		
Information des consommateurs de Benfluorex pour des motifs de santé publique.		
<p>Les consommateurs de Benfluorex (mediator® ou ses génériques) seront extraits à partir des bases du RSI, afin de leur adresser un courrier d'information de santé publique sur les risques liés à la consommation de ce médicament. Les données seront extraites de la base de donnée OCAPI (Déclaration 342521) dans les conditions autorisées par la CNIL, notamment, en terme d'habilitations. Un accès aux bases archivées sera réalisé pour répondre à la demande temporelle de l'AFSSAPS (début 2006 à la fin de son Autorisation de mise sur le marché fin 2009).</p> <p>Ces données seront transmises et centralisées sur le poste d'un médecin conseil de la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins de la CNAMTS, au moyen de courriers électroniques cryptés (GnuPG), puis transmises à la base éditique de la CNAMTS ESOPE sur le réseau sécurisé de l'Assurance Maladie RAMAGE.</p> <p>Les données transmises par le RSI à la CNAMTS, ainsi que les décomptes de remboursements correspondants, seront archivées en cas d'un éventuel prolongement (rappel, suivi, recours) de l'action de santé publique.</p>		
Catégories de personnes concernées par le traitement		
Bénéficiaires consommateurs de Benfluorex		
Catégories de données à caractère personnel (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	Catégories de destinataires des données, internes ou externes (toutes catégories de données si : ► ..)	Durée de conservation des données (toutes catégories de données si : ► seul)
<ul style="list-style-type: none"> ► A) Etat-civil, Identité, Données d'identification ► Z) Décomptes de remboursements Données sensibles ► As) N° de sécurité sociale (NIR) autorisé pour RSI (art. R115-1 du code de la Sécurité Sociale, décret 85-420) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Personnes habilitées de la CNAMTS / DDGOS (Direction déléguée à la gestion et à l'organisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Duré de l'action de santé Publique (pour l'archivage : la durée pendant laquelle des recours juridiques des consommateurs sont possibles, article 2226 alinéa 1 du code civil).
Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements		
<ul style="list-style-type: none"> ► Transferts de données vers CNAMTS/DDGOS (cryptage avec GnuPG) 		
Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre	
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	<ul style="list-style-type: none"> - Extraction des données et mise à disposition de la CNAMTS : Direction de la Politique de Santé et de Gestion du Risque (DPSGR) et Direction du Service Médical National (DSMN) à la Caisse Nationale du RSI - Consolidation et utilisation des données transmises pour l'action de santé publique : CNAMTS/DDGOS 26-50 avenue du professeur André Lemierre, 75986 Paris cedex 20 	
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)	
Direction de la Politique de Santé et de Gestion du Risque (DPSGR) Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants, 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@le-rsi.fr	Création : déclaration du 22/12/2010, N°1474111 Modification 1 : Octobre 2011, archivage des décomptes (art. 22 III registre CIL)	
Autres informations (s'il y a lieu)		
<ul style="list-style-type: none"> ► Transferts de données hors Union Européenne : NON ► Droit d'opposition : NON 		